

# FETE DE LA MOTO

## REGLEMENT EXPOSANTS / COMMERCANTS

### PRESENTATION

La Fête de la moto aura lieu **les 24-25-26 juin 2022** à la Boutonnière, parc d'exposition de Neufchâtel-en-Bray de 10h à 20h.

Dans ce cadre, des exposants et commerçants sont invités à présenter des produits en rapport avec le thème après validation de leur inscription par le Comité des Fêtes.

La Fête de la moto est ouverte aux artisans et commerçants inscrits au registre du commerce ou titulaires de documents autorisant la pratique des expositions/ventes.

**La fête de la moto est strictement interdite à tout autre marchand ambulant.**

### CANDIDATURE ET INSCRIPTION

La Fête de la moto est ouverte aux exposants qui ont été choisis par les organisateurs

**Toute personne se présentant sans être inscrite, ou après avoir été refusée, ne sera pas autorisée à s'installer. Les installations « sauvages » seront démontées.**

Les candidats devront nous envoyer le dossier d'inscription ci-joint accompagné de :

- Un chèque de caution de 100 € à l'ordre du Comité des Fêtes
- Un chèque du coût de l'emplacement, à l'ordre du Comité des Fêtes (voir tarifs dans dossier)
- Une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné ou attestant du statut d'artiste libre.
- Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile »
- Des photographies de leur stand et des articles exposés si possible (par courrier ou par mail)

**La clôture des candidatures est fixée au 10/06/2022**  
**Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.**

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées et surtout du nombre de stands présentant le même type de produits et déjà retenus.

Si votre candidature est acceptée, vous recevrez un courrier de confirmation.

### SECURITE

Les installations des exposants doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur. Les emplacements doivent être tenus propres.

Les déchargements ou chargements de produits sont interdits pendant les heures d'ouverture au public. Après l'ouverture de la fête, aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte de l'exposition.

## STANDS

### **Nous fournissons l'électricité. Pas les barnums.**

Merci de venir avec votre stand couvert et de vous procurer le nombre de rallonges électriques dont vous pourrez avoir besoin.

L'espace entre les stands est calculé afin de respecter le plan d'évacuation du public et d'assurer sa sécurité. Il est interdit de le modifier.

**En raison des concerts qui seront organisés toute la journée, les sonorisations de stands sont interdites.**

## CAUTION

Les exposants doivent payer une caution de 100 euros lors de leur inscription. Cette somme ne sera encaissée qu'en cas d'absence injustifiée sinon, elle sera restituée par les organisateurs le dimanche soir.

## ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants doivent obligatoirement être présents sur leur stand.

Ils doivent présenter leurs produits de façon esthétique et attractive.

Les exposants sont tenus de respecter les horaires d'ouverture fixés dans le dossier d'inscription, les stands doivent rester garnis jusqu'à la fin de la manifestation.

## IDENTITE ET ASSURANCE

Les exposants devront présenter leurs papiers d'identité et/ou de commerce ainsi que leur attestation d'assurance à tous les agents chargés d'en assurer la vérification (police municipale, gendarmerie, organisateurs)

Les exposants devront être en mesure de présenter une attestation d'assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à autrui, par eux-mêmes, par les personnes qui les remplacent ou les assistent, par leur personnel, ainsi que par les véhicules, le matériel ou les marchandises dont ils sont propriétaires ou dont ils ont la garde.

Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle.

**Tout exposant sollicitant son inscription à la Fête de la Moto accepte sans recours, restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relatives à la tenue des marchés.  
(Signature obligatoire dans le dossier d'inscription)**